

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

Absente excusée : Anita Pouzin.
Secrétaire : Pierrette RAGUIN

Le compte rendu de la séance du 20 février 2018 est approuvé à l'unanimité.
Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil.

1 - Vote des taux d'imposition 2018

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir les taux comme indiqué ci-dessous pour l'année 2018 :

Taxe d'habitation	17.20%
Taxe foncière bâti	17.38%
Taxe foncière non bâti	48.37%

2 - Vote du Budget Primitif 2018 - Budget Principal

Après vote, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité (13 VOTANTS), le Budget Primitif 2018 suivant :

Fonctionnement	Dépenses = Recettes = 1 086 801.00 €
Investissement	Dépenses = Recettes = 1 074 345.84 €

3 - Vote du Budget Primitif 2018 - Budget Annexe Transports scolaires secondaires

Après vote, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité (13 VOTANTS), le Budget Primitif 2018 suivant :

Fonctionnement	– Dépenses = Recettes = 2 000 €
-----------------------	---------------------------------

4 - Vote du Budget Primitif 2018 - Budget Assainissement

Après vote, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité (13 VOTANTS), le Budget Primitif 2018 suivant :

Fonctionnement	Dépenses = Recettes = 77 467.08 €
Investissement	Dépenses = Recettes = 78 550.82 €

5 – Création de poste et modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose que l'agent occupant le poste de secrétaire générale de mairie peut bénéficier d'un avancement de grade à compter du 1^{er} mai 2018 afin de lui permettre un déroulement de carrière satisfaisant. Cette proposition sera étudiée à la Commission Administrative Paritaire du 19 avril 2018.

Sous réserve de l'avis de la C.A.P., le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2018,
- supprimer le poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} mai 2018,
- modifier le tableau des effectifs comme suit :

Filière administrative			
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	TC	35h	1
Adjoint administratif	TNC	32h	1

6 – Vente de bois

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a procédé à l'abattage d'arbres et souhaite vendre ce bois aux habitants de la commune.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- approuver la vente de bois,
- fixer le prix du stère du bois à 15 €
- autoriser Monsieur le Maire à organiser les modalités de cette vente et encaisser les recettes relatives à celle-ci.